

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SÉANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation 05 avril 2023**

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Robert SLOVES, 1ère Adjoint,
M. Maurice GARSULT, 2ème Adjoint,
M. Nicolas AUMONIER,
M. Sébastien BOITTE,
Mme Anne-Marie CHEVALIER,
Mme Céline DUPONT,
M. Simon LATRECHE,
M. Richard LETORT,
M. Christian PETITPAS,
Mme Françoise POUCHUCQ,
Mme Solange VIORNAY,
M. François VIROT,

ABSENTS EXCUSES

Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. JOURDAIN,
M. Michel GALMEL,

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Françoise POUCHUCQ, en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu

2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2022 de la Commune.

Après avoir répondu à toutes les questions, et Monsieur le Maire ayant quitté la salle de Conseil, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le Compte Administratif de 2022.

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, identique au compte administratif de la commune en 2022 est également approuvé.

3) AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

REPORTS

Pour Rappel: Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -24 720,23 €
Pour Rappel: Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 495 258,39 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution(Excédent – 001) de la section d'investissement de : -86 197,36 €
Un solde d'exécution(Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 58 134,93 €

Restes à réaliser

En dépenses pour un montant de : 0,00 €
En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 110 917,59 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 110 917,59 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 442 475,73 €

Le Conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité,

4) SUBVENTIONS MUNICIPALES : Décision du Conseil.

Monsieur le Maire propose d'affecter les subventions pour l'année 2023 et demande à l'assemblée de compléter l'état C3.1 ci-après :

TITULAIRES 2023 SUBVENTIONS PRIVÉES		3 000,00 €
AINES	750,00 €	
COMITE DES FÊTES	750,00 €	
APEER	200,00 €	
CFAIE (1élève)	50,00 €	
SPORT HEUBECOURT	50,00 €	
AMIS MONUMENTS SITES EURE	50,00 €	
ÉCOUTE SOLIDARITÉ	750,00 €	
ANCIENS COMBATTANTS	100,00 €	
AUTRES (SI BESOIN)	300,00 €	
SDIS INCENDIE	12 976,00 €	12 976,00 €

ORGANISMES DE REGROUPEMENT 65548 SIVOS-SIGV et AC SIVOS reçues budget TILLY		71 759,00 €
SIVOS TILLY-HEUBECOURT	57 213,00 €	
SYNDICAT INTERCOMM GESTION VERNON	4 405,00 €	
RVT A.C. périscolaire SNA a recevoir TILLY de 2023	9 951,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte les subventions à l'unanimité.

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023 :

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti : 35.16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 28.74 %

Il est proposé au Conseil de valoriser le produit attendu de la fiscalité directe locale pour 2023 à 114 196 € sur la base des valeurs locatives estimées par la DGFIP et de ne pas modifier les taux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité la reconduction des taux pour 2023:

- Taxe foncière sur le bâti : 35.16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 28.74 %
- Taxe d'habitation : 6.99 %

Le Conseil à l'unanimité délibère favorablement à cette proposition.

6) VOTE DU BUDGET 2023 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023. Il est fait remarquer que le budget est établi de manière « prudente » qui minimise les recettes attendues en particulier les subventions attendues.

Le Budget Primitif 2023 s'équilibre en recettes et dépense de la manière suivante :

- En fonctionnement à 725 591,33 €
- En investissement à 248 571,42 €

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur certains postes du budget.

Les principaux investissements réalisés en 2021-2022 sont terminés et le versement des subventions sont versées :

- La poursuite de l'aménagement du 17 rue grande (en particulier garage pour le matériel roulant)
- Isolation par l'extérieur de l'école maternelle.
- Changement des portes de secours école maternelle.
- Mise en place d'une rambarde pour la rampe PMR.
- Acquisition du matériel d'entretien communal.
- Réfection totale de la voirie de « Corbie ».

Pour 2023 il est proposé :

- Enfouissement des réseaux sur SAULSEUSE (report 2021 sur 2023).
- Installation d'un hydrant incendie impasse de Saulseuse.
- Méditation en cours avec le département sur la protection incendie ferme de Saulseuse.
- Acquisition de terrains et ouverture d'un budget annexe pour le lotissement jardins de TILLY 2. Demande participation de l'E.P.F.N.
- Étude, voir réalisation du transfert de la mairie dans un autre local.
- Entretien superficiel de la voirie et rénovation du marquage au sol.

- Acquisition de mobiliers pour le carrefour 15 acres.
- Aménagement d'un secteur du cimetière pour création espace cave-urnes.
- Changement des filets du City-stade et rénovation/entretien de la structure.
- Sécurisation des arbres du domaine public, remplacements éventuels.

Cependant, le Conseil pourra être saisi en cours d'année et la ligne « Autres à affecter » sera mise à contribution pour répondre aux besoins éventuels.

Les membres du Conseil Municipal valident ces propositions à faire figurer au budget primitif 2023.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023. Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et demandes de subventions.

7) Création poste CDD agent d'entretien :

Monsieur le Maire, suite à la délibération du 09 décembre 2023 proposant la création d'un poste d'agent d'entretien à durée déterminée à signer le contrat de travail qui a pris effet à compter du 11 avril 2023 jusqu'au 10 avril 2024. Le Conseil prend acte et valide cette exécution en son temps. Les élus ont reconnu le changement dans la qualité du travail accompli par notre agent. Il est cependant relevé que certains riverains ne respectaient pas ce travail. Les élus ont constaté des dépôts sauvages de gazon, mais aussi un manque d'entretien des haies privées dans un chemin entre le 27 et le 29 de la rue grande. Les mêmes remarques sont relevées autour du calvaire de la rue de Paris. Même constat dans le terrain communal des jardins de Tilly.

8) Antenne radio-téléphone : autorisation de signature de convention :

Monsieur le Maire rappelle les différents entretiens avec le mandataire des opérateurs BOUYGUES et SFR.

Le Conseil municipal devant la nécessité de supprimer une zone blanche dans la descente du RD181 vers Vernon, permettant ainsi le maintien des connections radio-téléphoniques pour les services de secours, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de TILLY et Cellnex France Infrastructures.

Il est précisé le montant du loyer annuel de 2 000€ pour une superficie louée de 65m² parcelle du chemin communal N°32 du domaine public appelé « chemin des bruyères ».

Le dossier de présentation annexé précise l'emplacement exact, les caractéristiques et l'impact visuel de cette antenne. L'alimentation en électricité est complètement à la charge de Cellnex France Infrastructure et ne saurait diminuer les capacités du transformateur du projet de lotissement communal.

Le Conseil demande qu'une indexation annuelle du loyer soit apportée à la convention dans les règles définies d'occupation du domaine public.

1) INFORMATIONS AU CONSEIL

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

- La société DTP2i est intervenue sur la commune comme chaque année pour les nids de poules.
- Monsieur le Maire a demandé à la société JLP de deviser la réfection de la signalisation routière.
- Il est fait part au Conseil de la mise en demeure sous un mois du respect des accords entre l'agriculteur C. DIERYCK et le Département pour la mise en impasse entre le CD 119 et le RD181. La Commune de Tilly, ainsi que le Département ont rempli leurs engagements, mais l'objectif ayant été détourné, la fermeture définitive est soumise à l'autorité du Département.

2) QUESTIONS DIVERSES :

Les élus en charge du « colis des aînés » font remonter les appréciations de cette prestation aujourd'hui réservée au plus de 65 ans. Comme à l'habitude, les retours sont mitigés et la satisfaction partagée.

Cependant, compte tenu des remontées sur la partie repas, il est d'ores et déjà décidé de ne pas reconduire le restaurant « 2023 » sur 2024. En effet, bien que le repas servi soit de bonne qualité, la prestation n'était pas à la hauteur des attentes, et le geste commercial du restaurateur n'est pas parvenu aux organisateurs, le Maire ayant lui-même offert le café aux aînés le jour de sa présence.

- Pour la prochaine organisation, il est déjà choisi de louer une SDF, et de reprendre un traiteur.

- Pour la partie colis, compte tenu de l'inflation sur les produits alimentaires, le choix festif sera privilégié.

Une réflexion sera apportée sur le report de l'âge des bénéficiaires, c'est un sujet qui demandera peut être l'avis du « conseil constitutionnel ». Un peu d'humour ne fait pas de mal.

Les membres du Conseil évoquent le stationnement et la vitesse dans la commune. Il est regrettable que les véhicules des propriétaires restent dans la rue. Le ressenti d'une vitesse excessive est aussi reproché, et une régulation par stationnement en chicane serait une solution.

Une réflexion sera approfondie sur ce sujet.

En ce qui concerne la rue de Paris, un curage des fossés sera réalisé et ainsi que la révision du caniveau C2. Certains riverains se plaignent aussi de la vitesse dans le voisinage. Tout cela étant relatif, un retour au respect des autres est attendu de la part du Conseil.

Le Conseil n'ayant pas de question et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 h 15.

Les prochaines séances ordinaires sont prévues les derniers vendredi de juin et septembre puis le vendredi 15 décembre.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

